

Règlement du jeu concours

Article 1 : Soci t  organisatrice

L'effet P i 518 392 048 dont le si ge social est situ  au 27 rue de Hano  ZAC Balthazar 97419 97419 La Possession La R union, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 12-11-2019 00:00 au 08-12-2019 23:59. L'op ration est intitul e : « Grand Jeu 20 Tans L'effet P i ».

Cette op ration est accessible via la page : <https://shakr.cc/2f6bj>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert   toute personne physique r sident   la R union et en France m tropolitaine, cliente ou non aupr s de L'effet P i, qui d sire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://shakr.cc/2f6bj> La soci t  se r servant le droit de proc der   toutes les v rifications n cessaires concernant l'identit , l'adresse postale et / ou  lectronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au pr sent Jeu et du b n fice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Soci t  et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifi  de leurs coordonn es et identit s compl tes ou qui les auront fournies de fa on inexacte ou mensong re seront disqualifi es, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations   caract re nominatif les concernant et strictement n cessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation enti re et sans r serve du pr sent r glement. Le non respect dudit r glement entra ne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution  ventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalit  de participation

Le Jeu se d roule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter   l'adresse pour acc der au jeu : <https://shakr.cc/2f6bj>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'acc s   ses donn es.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le r glement du jeu :
 - Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour inviter ces amis.
 - Le jeu sera organis  du 12-11-2019 00:00 au 08-12-2019 23:59.
 - Les tirages au sort se d roulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « <https://shakr.cc/2f6bj> » ayant valid  leur participation au jeu nomm  « Grand Jeu 20 Tans L'effet P i ».
 - Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la dur e du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/2f6bj>

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

// 3 lots YES WE CAN TRAVEL : - 1 séjour pour 2 personnes au Westin 5**** 4 nuits et 5 jours en demi-pension transfert arrivée et départ + 2 billets avion Réunion-Maurice-Réunion / validité du 19/04/2020 au 30/09/2020 (valeur : 2185€) - 1 Séjour pour 2 personnes au Lagoon Attitude 4**** 4 nuits et 5 jours en all inclusive + transfert arrivée et départ Validité du 19/04/2020 au 30/09/2020 (valeur : 997€) - 1 séjour pour 2 personnes 2 nuits et 3 jours à l'Akoya en chambre supérieur vue jardin + petit déjeuner /validité du 10/06/2020 au 30/09/2020 (valeur : 520€ / valeur totale du lot complet : 3702€) // 2 billets avion A/R Réunion /Paris (ou Marseille) ou Paris (ou Marseille)/Réunion (au choix) en classe Loisir avec AIR AUSTRAL (valeur du lot : 3048€) // 3 week-end en nouvelle Peugeot 508, en SUV 3008 et en SUV 5008 (valeur du lot : 2200€) // 6 vols "Tour de l'île" de 45 minutes pour 1 personne avec Corail Hélicoptères (valeur du lot : 1680€) // 20 Pack famille 1 journée - 5 personnes (valeur unitaire : 79€) au parc Akoatys / Valeur du lot : 1580€) // 20 survols "Découverte" en parapente avec Addict Parapente , vols nominatifs, validité 6 mois, réservation 72H à l'avance (sous réserve de disponibilité) (valeur du lot : 1500€) // 20 bons d'achat de 75€ chez Optique De Bourbon ODB (valeur totale du lot : 1500€) // 20 Pass VIP (1 jour) pour le festival Sakifo 2020 (valeur unitaire : 50€ / valeur du lot : 1000€) // 20 abonnements numériques 6 mois Le Quotidien (valeur du lot : 1080€) //20 places pour les Francofolies St Pierre le 6/7/8 Mars 2020 (valeur unitaire : 35 € / valeur totale du lot : 700 €) //1 baptême en avion de voltige avec SensationAir974 (valeur unitaire : 260€) // 10 places

pour le festival ZOUK à EXPOBAT St Paul le 7/01/2020 (valeur unitaire 30€ / valeur du lot :300€) // Valeur totale des lots : 20 550€

Prix généralement constaté : 20550 € TTC

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront à récupérer dans une des boutiques L'effet Péi à la Réunion.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si un gagnant ne se manifeste pas ou ne vient pas récupérer son lot, il restera définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 27 rue de Hanoï ZAC Balthazar 97419 97419 La Possession La Réunion

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Grand Jeu 20 Tans L'effet Péi » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute

connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/ fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://shakr.cc/2f6bj> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «Grand Jeu 20 Tans L'effet Péi» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dřpřt du rřglement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent rřglement, dřposř auprřs de [xxxx]. Le rřglement est disponible Ā titre gratuit Ā toute personne qui en fait la demande Ā l'Organisateur du Jeu Ā l'adresse suivante : 27 rue de Hanoř ZAC Balthazar 97419 97419 La Possession La Rřunion Les timbres liřs Ā la demande ěcrite d'une copie du rřglement seront remboursřs au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Donnřes personnelles

Il est rappelř que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nřcessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prřnom, adresse email). Ces informations sont enregistrřes et sauvegardřes dans un fichier informatique et sont nřcessaires Ā la prise en compte de leur participation, Ā la dřtermination des gagnants et Ā l'attribution et Ā l'acheminement des prix. Ces informations sont destinřes Ā l'Organisateur, et pourront ětre transmises Ā ses prestataires techniques et Ā un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra ěgalement solliciter son inscription Ā un courrier ělectronique d'information de l'Organisateur. Les donnřes ainsi recueillies pourront ětre utilisřes dans le cadre lřgal. En application de la loi nř 78-17 du 6 janvier 1978 relative Ā l'informatique, aux fichiers et aux libertřs, les joueurs disposent des droits d'accřs, de rectification et de suppression des donnřes les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier Ā l'adresse suivante : 27 rue de Hanoř ZAC Balthazar 97419 97419 La Possession La Rřunion

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des donnřes se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif ěconomique.

Article 11 : Litiges

Le prřsent rřglement est soumis Ā la loi franřaise. Pour ětre prises en compte, les ěventuelles contestations relatives au Jeu doivent ětre formulřes sur demande ěcrite Ā l'adresse suivante : leffetpei974@gmail.com Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours aprřs la date limite de participation au Jeu tel qu'indiquř au prřsent rřglement. En cas de dřsaccord persistant sur l'application ou l'interprřtation du prřsent rřglement, et Ā dřfaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compřtence exclusive est attribuře